

Discours de M. Georges Bidault, président du Conseil spécial des ministres devant l'Assemblée ad hoc (Strasbourg, 9 mars 1953)

Légende: Le 9 mars 1953, Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée ad hoc, remet à Georges Bidault, président du Conseil spécial de ministres de la CECA, le projet du traité instituant une communauté politique européenne. Bidault prononce alors une allocution dans laquelle il souligne l'importance de la construction européenne.

Source: Assemblée ad hoc. Projet de traité portant statut de la Communauté européenne, Informations et documents officiels de la Commission constitutionnelle. Paris: Secrétariat de la Commission constitutionnelle, mars/avril 1953. 128 p. (Informations et documents officiels de la Commission constitutionnelle).

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_m_georges_bidault_president_du_conseil_special_des_ministres_devant_l_assemblee_ad_hoc_strasbourg_9_mars_1953-fr-b1a7d066-6964-4d2c-8714-894f5d9cbfcc.html

Date de dernière mise à jour: 31/10/2012

Discours de M. Georges Bidault, président du Conseil spécial des ministres devant l'Assemblée ad hoc (Strasbourg, 9 mars 1953)

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mademoiselle, Messieurs,

L'alternance des charges au sein du Conseil de Ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier me vaut le privilège et le très grand honneur de présider aujourd'hui cette réunion.

Le 10 septembre 1952 à Luxembourg, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Président, les six Ministres des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas conviaient les membres de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à s'unir avec les représentants de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à conjuguer leurs efforts en vue d'élaborer, pour le 10 mars 1953, un projet de traité pour l'institution d'une Communauté politique européenne.

Devançant d'un jour, pour répondre au vœu formulé par mon Gouvernement, le terme qui vous était assigné, vous êtes aujourd'hui fidèles au rendez-vous.

Il a fallu, pour parvenir avec succès à notre réunion, un immense travail, tant la matière était neuve. Les hommes qui ont élaboré les conclusions que vous confiez aujourd'hui à l'examen des Gouvernements se sont constamment proposé, avec la persévérance que suscite la foi, la noblesse d'un idéal et la sagesse d'un dessein.

La Commission qui, avec un rare mérite, a préparé votre tâche, s'est réunie en plusieurs pays, recherchant l'inspiration des plus hauts lieux d'Europe. L'histoire et ses prudences, l'avenir où la frayeur et l'espoir se rencontrent au miroir des énigmes, ont constamment guidé ses travaux. Au nom des Gouvernements, j'exprime aux ouvriers de cette grande oeuvre et à vous tous, Messieurs, nos remerciements et le témoignage de notre vive appréciation pour l'important effort que vous avez accompli.

Me souvenant d'avoir siégé sur ces bancs et n'ayant point oublié les paroles qu'il m'est arrivé de prononcer dans cette salle, n'ayant, en ce qui me concerne, pas changé de conviction en changeant de place, il me plaît de vous décerner avec admiration et non sans envie l'hommage qu'adressa la première Elisabeth d'Angleterre aux fondateurs d'un Empire, « Salut aux chercheurs d'aventures ».

L'une des questions qui se posent à nous tous est de savoir si l'Europe à construire, dont chacun a proclamé la nécessité, est un rêve, une fumée, une improvisation oratoire, ou bien, au contraire, une création indispensable. Quand le mot d'Europe fut à nouveau prononcé sur les décombres de la guerre, un consentement universel entoura le vœu de ceux qui refusaient d'enchaîner l'avenir aux malheurs du passé : c'était, en tous pays, à qui serait le plus européen, le plus résolu à guérir les cicatrices de l'histoire, à rétablir, à travers les frontières, la fraternité.

Nous en sommes maintenant aux approches de la décision. L'honnêteté exige de reconnaître que l'entreprise est grande et qu'elle ne va pas sans difficultés.

Des malentendus se présentent au travers de la route. Des hommes, qu'un irréprochable attachement aux traditions antiques destine à faire entendre la voix de la terre et des morts, s'inquiètent d'une entreprise dont ils redoutent qu'elle n'aboutisse à l'effacement des patries. Les réconcilier, les unir, les grandir, tel est pourtant notre unique dessein. Ce sont les patries qui sont saintes, et sacrées, et non les poteaux-frontières ni les postes de douanes ; et la voix des aïeux, jamais, ne conseilla la haine.

Nous avons entrepris de faire une Europe. Nous l'avons voulue aux frontières de la géographie. Ici, à Strasbourg, nous l'avons acceptée aux frontières de la liberté. A l'heure qu'il est, sans considérer que ces limites puissent être durables, nous la commençons aux frontières de la volonté.

Cette Europe, nous ne songeons pas à la constituer pour elle seule. Elle n'est point à l'écart, elle est au service du monde. Au bord du Rhin, au pied de la flèche de Strasbourg, une très ancienne tradition nous

montre que notre effort d'aujourd'hui prolonge et magnifie l'expérience des siècles.

Dans l'inévitable partage des fonctions entre les esprits indépendants qui osent et les Gouvernements dont c'est l'honneur et l'empêchement d'être responsables, sans doute avez-vous la meilleure part qui ne vous sera point ôtée. Il échoit maintenant aux Gouvernements de nos six pays de reprendre et poursuivre votre tâche. La division des rôles et le respect des institutions qui régissent nos peuples nous en font un devoir.

Il nous faut, dans les mois qui viennent, procéder, distinctement, à Bonn, à Bruxelles, à Paris, à Rome, à Luxembourg et à La Haye, à l'examen du document qui vient de nous être remis. Nous nous y consacrerons, n'en doutez pas, avec la ferme volonté de demeurer fidèles à l'idéal qui vous a animés, avec le souci, également, d'être pleinement éclairés sur les difficultés ou les objections, auxquelles pourraient se heurter, dans chacun de nos pays, telles ou telles des suggestions dont vous nous avez fait part et qui, si nous tombions dans l'erreur de méconnaître leur importance, nous exposeraient au grave, à l'inacceptable danger d'être ralentis sur notre route.

Des observations et des conclusions auxquelles nous aurons été conduits, il appartiendra ensuite aux gouvernements d'établir l'inventaire. Tel sera l'objet de la Conférence prévue à l'article 38 du traité de Paris, laquelle, sur ces bases, sera en mesure de procéder à la mise au point du projet de traité destiné à constituer la Charte de la Communauté politique européenne.

Vous avez exprimé le vœu, monsieur le Président, qu'au cours de ces deux phases, dans chacun de nos pays d'abord, puis durant cette conférence intergouvernementale, nos six gouvernements sachent à nouveau faire appel au concours des hommes éminents qui, durant les six mois écoulés, ont été les guides et les animateurs de vos travaux. Ne doutez pas qu'en toutes occasions, il sera fait appel à leur expérience et à leur dévouement. Nos responsabilités, qui sont convergentes, doivent se conjuguer et non point se confondre. Il est apparu en conséquence au Conseil des Six Ministres qu'il convenait de laisser aux seules instances gouvernementales, durant ces deux phases, le soin de fixer les méthodes d'élaboration du Traité.

Revêtu des signatures de nos six Gouvernements, ce texte sera soumis enfin, en vue de sa ratification, à l'examen de nos divers Parlements. Dans les Commissions et à la tribune des Assemblées dont vous êtes ici les élus, chacun de vous saura, j'en suis sûr, avec toute sa foi, toute sa compétence, toute son autorité, user de son influence pour que notre oeuvre commune reçoive la sanction du vote le plus large de nos représentations nationales.

Gardons-nous de croire que tout soit possible à des coeurs sincères. Mais sachons aussi ouvrir, le plus large, les portes à l'espérance. J'appelle de mes vœux ce jour, que je voudrais tout proche, où il sera loisible à chacun de nous de dire, évoquant son pays - l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Italie, le Luxembourg ou la France : ma patrie -, l'Europe : mon destin.